AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP22-7-74265563

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55 Rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69-LYON-3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin n° 15 17 Juillet 1974

VIGNE

BLACK-ROT, BOTRYTIS - Maintenir la protection, comme indiqué sur le bulletin n° 14 du 9-7-74.

VERS DE LA GRAPPE - A la suite des pluies abondantes des 13 et 14 juillet, le traitement du vol de 2ème génération est à renouveler dans toutes régions, dès réception. Utiliser des produits à action en profondeur.

ARBRES FRUITIERS

TORDEUSE ORIENTALE - Maintenir la protection.

CARPOCAPSE - Le traitement de 1ère génération doit être effectué dans toutes les régions où il n'aurait pas encore été fait, et renouvelé dès réception, en raison des pluies des 13 - 14 juillet, dans les autres, à l'exception des régions 131, 132, 142, 147 et 152 pour lesquelles le vol est terminé, ainsi qu'en bordure Est et Sud de la Circonscription, moins touchée par ces pluies.

CULTURES DIVERSES

PYRALE DU MAIS - Le traitement précisé dans le bulletin n° 13 reste valable jusqu'au 22 juillet dans les situations les plus tardives.

INFORMATIONS MARAICHERES

NOCTUELLES - Pour combattre les chenilles défoliatrices on a recours aux pulvérisations à base de: lindane (4 à 5 kg/ha), toxaphène (4 à 5 kg/ha), endosulfan (2 kg/ha) ou carbaryl (1 kg/ha).- Contre les vers gris, on utilisera des appâts attractifs normalement commercialisés pour cet usage; ou qui peuvent être préparés de la facon suivante: pour 1 ha, faire friser 100 kg de son avec 15 à 60 l d'eau et incorporer 290 gr d'endosulfan ou 400 gr de lindane ou 600 gr de toxaphène. Les appâts seront épandus de préférence le soir sur un sol humide.

MOUCHE ou PEGOMYIE DE LA BETTE et de l'EPINARD - se reporter au bulletin n° 7.

ALTERNARIOSE DE LA CAROTTE - Cette maladie se développe principalement sur les variétés tardives et lorsque le taux d'hygromètrie est élevé (pluies d'orages, rosée dans les bas fonds, arrosages,etc.). Les fongicides suivants peuvent être utilisés: bénomyl (30 gr/hl), carbendazim (30 gr/hl), méthylthiophanate (70 gr/hl).- Captafol, mancozèbe et manèbe s'utilisent à raison de 160 gr/hl et ils sont également efficaces contre le mildiou.

SEPTORIOSE DU CELERI - se reporter au bulletin n° 13.

DESHERBAGE DU CELERI - après le repiquage et la reprise des plants, il est possible d'utiliser l'un des herbicides suivants : chloroxuron (3,500 kg/Ha), chlorprophame (2,400 kg/ha), linuron (0,750 kg/ha), monalide (4,000 kg/ha), prométryne (1 kg/ha) et l'association linuron + monolinuron.

CECIDOMYIE DU CHOU-FLEUR, TEIGNE DU POIREAU - Se reporter au bulletin n° 7.

DESHERBAGE DU POIREAU - Après la reprise des plants repiqués, la culture peut être désherbée avec l'un des herbicides suivants : chloroxuron (3,500 kg/ha), linuron (0k500/ha),prométryne (1 kg/ha) doués d'une bonne remanence, ainsi que les associations linuron + monolinuron, et chlor prophame + diuron.- Le chlorprophame 3 kg/ha) et le propachlore (4,500 kg/ha) sont moins remanents.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription : A. PITHIOUD
L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements Agricoles : P. LATARD
Le Technicien chargé des Questions maraichères : G. FERAND

7195

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes Directeur-gérant : L. BOUYX